

OBJET : Ouverture de crédits DM n°1 – BP Eau – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 17 MAI 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir des crédits au BP Eau afin de passer des écritures d'amortissement.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal une ouverture de crédits aux chapitres suivants :

- | | |
|-------------------------------|---------|
| • Article 6811 – Chapitre 042 | + 300 € |
| • Article 022 | - 300 € |
| • Article 2803 | + 300 € |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ACCEPTE l'ouverture de crédits ci-dessus.

OBJET : Attribution de marché : « Requalification du village – Tranche 1 » - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 21 SEPTEMBRE 2018

Après ouverture des plis, le marché pour la « Requalification du village – Tranche 1 » est attribué à l'entreprise TP COLLE – 54720 LEXY pour un montant de 266 034.50 Euros HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché et tous les documents s'y rapportant, avenants compris.

OBJET : Soutien à l'Office National des Forêts

Le Conseil Municipal de Villécloye réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le Conseil Municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

OBJET : Autorisation de signature du Maire - Avenant Régie salle polyvalente : paiement par virement

Le Maire propose au Conseil Municipal de rédiger un avenant au contrat de régie « salle polyvalente » concernant les paiements par virement.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant à la régie « salle polyvalente ».

OBJET : Désignation d'un régisseur suppléant et d'un mandataire pour la salle polyvalente

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la gestion actuelle de la salle polyvalente :

- Régisseur : Mr Bernard GERARD
- Suppléant : Mr Marc MAYLIN

Après une réunion avec la Trésorerie de Montmédy le 26 juin 2019, il est prévu les changements suivants :

- Régisseur Mr Bernard GERARD
- Suppléant : Mme Laëtitia CHENET
- Mandataire : Mr Marc MAYLIN

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition du Maire et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ces nouvelles nominations.

OBJET : Demande de subvention Agence de l'eau : travaux de passage de la conduite AEP sous la Chiers

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Agence de l'Eau pour une aide concernant des dépenses d'investissement en 2019.

La Commune pourrait donc solliciter l'Agence de l'Eau sur les opérations suivantes :

Travaux de passage de la conduite d'eau potable sous la Chiers

pour un montant estimatif d'environ : 18 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau pour les opérations sus-mentionnées, pour une aide exceptionnelle.
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande d'aide.

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental : travaux de passage de la conduite AEP sous la Chiers

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental pour une aide concernant des dépenses d'investissement en 2019.

La Commune pourrait donc solliciter le Conseil Départemental sur les opérations suivantes :

Travaux de passage de la conduite d'eau potable sous la Chiers

pour un montant estimatif d'environ : 18 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour les opérations sus-mentionnées, pour une aide exceptionnelle.
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande d'aide.